



Réunion plénière du 05 juillet 2011

Information consultation sur le projet de transfert des collaborateurs d'AGECIM au GIE AG2R

F.O remarque, en règle générale, que les retours dans le GIE sont prévus quand il y a un problème de déficit ! Les explications fournies ce jour ne sont pas convaincantes mais F.O rappelle que nous n'étions pas d'accord que les salariés ne fassent pas partie du GIE, et dans la mesure où, à notre connaissance, les salariés concernés sont d'accord, les élus FO donnent un avis FAVORABLE.

F.O aborde le paiement de la franchise sur les voitures de fonctions, restant souvent à charge du salarié lors de la restitution, question restée à ce jour sans réponse. La Direction nous informe du maintien de cette disposition mais que les problèmes peuvent être traités au cas par cas, F.O rappelle que ces dispositions sont illégales et non conformes à la jurisprudence de la Cour de Cassation et que dès lors la Direction ne peut exiger un quelconque paiement de la part des salariés (sauf en cas de faute lourde) et prend le risque d'actions prud'homales de la part des salariés concernés.

Information consultation du CE :

❖ 1/ sur le projet d'organisation de la DSI dans le cadre de la mise en place d'équipes communes AG2R LA MONDIALE et Prémalliance

F.O soulève le problème de la grande inquiétude du personnel chartain. Des questions ont été posées en DP sur les postes à pourvoir, sans réponse : 13 sur Mons et 1 sur Chartres ?

Le Directeur Informatique nous informe que 5 postes sont prévus pour Chartres, il y un grand déficit de personnel interne groupe à Mons par rapport à Chartres.

F.O demande au Directeur Informatique s'il sera toujours bien présent en 2013 car il se porte garant devant le CE et qu'il faut attendre pour obtenir des résultats.

Pour le Directeur de l'Informatique son départ est une fausse rumeur, en tout cas il n'a pas envie de quitter l'entreprise.

Avis F.O FAVORABLE uniquement pour la mise en place de la fusion des équipes AG2R et Prémalliance. CFDT et CGC idem, CGT s'abstient.

❖ 2/ sur le projet d'organisation de la DRH dans le cadre de la mise en place d'équipes communes AG2R LA MONDIALE avec celles venant de Prémalliance

La DRH avec Prémalliance était répartie sur 4 sites. L'activité paye reste sur Clermont Ferrand et aura un portefeuille de salariés. En fin d'année, la gestion ne portera que sur les salariés Prémalliance. Le juriste sur Marseille en partance sera remplacée sur Paris. Deux salariés affectés au fonctionnement des CE d'établissements (Marseille et Grenoble) seront affectés en gestion sur les sites concernés.

F.O demande si tous les collaborateurs concernés ont accepté ces modifications et s'il n'y a pas de cas litigieux.

La Direction n'a pas connaissance de problèmes.

F.O demande des précisions sur la définition des postes « Chargé RH » et le « Correspondant RH » et leur classification.

Le chargé est rattaché à la DRH et s'occupe de l'emploi compétence, du recrutement et de la mobilité ; le correspondant est rattaché au site et sert de relais fonctionnel.

Pas de classe particulière liée à l'emploi car c'est une mission.

AVIS F.O : dans la mesure où les salariés sont d'accord sur leurs tâches les élus FO donnent un avis **FAVORABLE**.

Avis CFDT et CGC favorable, avis CGT défavorable.

Information consultation du CE sur le projet Alcara dans le cadre de l'Usine Retraite

Création d'un centre national de développement et de recettes.

Des équipes pour le déploiement sont prévues dans le nouveau GIE ALCARA, situé Gare de Lyon. ALCARA s'occupera de l'ensemble des développeurs des Briques.

La stratégie DUO (accord de partenariat sur les activités informatiques retraite entre REUNICA et AG2R) n'est pas remise en cause.

F.O s'interroge sur les conditions de détachement vers ALCARA et de retour possible vers AG2R, sur le temps du détachement, sur le rattachement hiérarchique, sur les entretiens d'appréciations, sur les promotions.

De quelles DP dépendront les salariés ? Réponse de la Direction : DOLET

Serons nous membre du GIE ALCARA ? Réponse de la Direction : pas prévu.

Nous demandons que soit marqué noir sur blanc la durée du détachement sur le contrat.

La Direction nous confirme qu'à l'issue du détachement les salariés pourront choisir soit de revenir dans le GIE AG2R, soit de rester dans le GIE ALCARA.

Avis FAVORABLE de F.O dans la mesure où tout est conforme aux dispositions déjà négociées pour le détachement vers SYSTALIANS.

Avis des autres Organisations Syndicales favorable.

Information consultation sur la réorganisation commerciale

Organisation complexe car il faut tenir compte de l'histoire, des hommes et des femmes.

Le découpage de l'Action Sociale sera bien un copier/coller de l'organisation commerciale.

Les modifications pour certaines régions ont été faites en fonction du potentiel des régions et de critères relatifs aux équipes et dirigeants. La réorganisation ne crée pas de postes. Il n'y a pas d'inflation de postes d'encadrant. Certaines régions, notamment issues du périmètre Prémalliance, seront plus sur un marché retraite. Pas d'impact sur les groupes adhésions en CG. Concernant l'Action Sociale, les futurs Directeurs de La Mondiale travaillent déjà avec les Directeurs Régionaux AG2R et connaissent bien les Coréas. Des formations sont prévues.

Intervention F.O qui s'étonne que la Direction annonce « pas de modifications » alors qu'à court terme les désignations en retraite de compétence rang 1 et 2 vont disparaître.

La Direction confirme ce fait mais pas pour le 01/01/2012. Il faut anticiper et renforcer la partie « fusion ».

Puisque selon ce qui est présenté, cette réorganisation tient uniquement compte de situations particulières, FO demande si l'organisation des DR pourrait évoluer avec reformatage en cas, par exemple, de départ à la retraite de Directeurs ? Bien entendu, répond la Direction.

Question F.O sur l'organisation du lien hiérarchique entre Directeurs salariés de La Mondiale et équipes de salariés AG2R : la Direction répond que cela se réglera par un mécanisme de délégation de pouvoir ; *FO demande que soit vérifié la validité juridique de ce mode de fonctionnement*

Avis F.O DEFAVORABLE, idem CFDT et CGT

CGC avis favorable

Questions diverses

- *F.O aborde la mise en oeuvre d'heures supplémentaires dans les services prestations Santé. Cette situation ne devrait pas exister avec la mutualisation des tâches, telle qu'on nous l'a "vendue" ! Comment se fait-il que les DP ne soient pas tous avisés ? idem pour le CE ?*

- *F.O demande qu'une révision des fiches métiers soit faite, notamment concernant les assistantes commerciales, les gestionnaires Action Sociale, les CIL...*

- *F.O intervient sur l'embauche d'un salarié à Lille dédié au portefeuille ISICA. Y aurait-il un projet à plus ou moins long terme de transfert de l'activité du pôle agroalimentaire sur Lille ?* Pas de réponse de la DRH qui renvoie cette question à la prochaine DP de Montholon.